

19.05.2005 - 11:50 Uhr

ASTAG: Soigner le partenariat social et s'opposer à de nouvelles redevances étatiques

Berne (ots) -

À l'occasion de son Assemblée des délégués du 19 mai 2005, l'Association suisse des transports routiers ASTAG a notamment traité deux dossiers qui sont d'une importance capitale pour le développement ultérieur de sa branche. Les délégués ont donné leur aval au projet d'une Convention nationale pour le transport de marchandises par la route et adopté une résolution selon laquelle il faut renoncer à augmenter encore une fois la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP à partir de 2008.

L'ASTAG a signé avec l'Association des conducteurs professionnels Les Routiers Suisses une convention nationale pour la branche suisse des transports routiers dans l'esprit d'un partenariat social moderne. Cette convention a pour but de soigner les questions sociales au sein de la branche. Les modalités du décompte de salaire et des heures supplémentaires sont notamment mieux définies. La Convention nationale comporte entre autres aussi une assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie et la prise en charge par l'entreprise des coûts des cours de perfectionnement pour conducteurs. En contrepartie, les conducteurs qui font partie des Routiers Suisses et qui travaillent dans une entreprise affiliée à l'ASTAG sont tenus de faire preuve d'un soin et d'un respect particulier des heures de travail fixées. La Convention nationale va entrer en vigueur au 1er janvier 2006.

Les délégués ont également donné leur aval à une résolution qui contient plusieurs revendications en matière de politique des transports. Elle demande notamment que l'on renonce à une nouvelle augmentation de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations dès 2008. Il n'existe en effet aucune nécessité juridique pour procéder à cette augmentation et la RPLP actuelle, qui a été massivement augmentée en 2005 déjà, est déjà plusieurs fois plus élevée que des redevances comparables dans d'autres pays. Dans sa résolution, l'association a également formulé les revendications suivantes: l'achèvement immédiat du réseau des routes nationales, une meilleure coordination des contrôles du trafic des poids lourds, la réalisation d'un deuxième tube au Gothard pour améliorer la sécurité, le développement des routes de transit pour qu'elles soient adaptées au poids d'exploitation de 40 tonnes, l'affectation obligatoire au trafic routier de la RPLP restant aux cantons, le développement des installations de douane pour les marchandises aux frontières et des possibilités de nuitées appropriées pour les conducteurs dans le contexte des surfaces de stationnement pour véhicules utilitaires.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Beat Keiser, Porte-parole vis-à-vis des médias
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél. +41/31/370'85'70
Mobile +41/79/653'89'35

